Département
Ain
Arrondissement
BOURG-EN-BRESSE

# DELIBERATION DU CONSEIL SYNDICAL

## Séance du 7 octobre 2024, 18h30

**Objet :**
Election d'un membre du bureau

**Date de convocation**
30 septembre 2024

**Membres du Comité syndical**
En exercice : 34
Présents : 21
Votants : 22

*L'an deux mille vingt-quatre, le sept octobre à dix-huit heures trente, le comité syndical du syndicat mixte Val de Saône Dombes s'est réuni au siège du syndicat mixte dans la salle du conseil de la communauté de Val de Saône Centre, en séance ordinaire, sous la présidence de Jean-Claude DESCHIZEAUX.*

*Sont présents* ***21 membres sur 34, convoqués le 30 septembre 2024*** *:*

- *Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :*
  *Gérard BENTOUHAMI, Carole BONTEMPS-HESDIN, Nathalie BOUGAIN, Armand CHAUMONT, Yves DUMOULIN, Christine FORNES, Gilles GARNIER, Richard PACCAUD, Jean-Paul PERRAUD, Gérard PORRETTI, Bernard REY, Jean-Pierre RIBAULT, Alexandre TARDY, Frédéric VALLOS*
- *Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :*
  *Gaël AUCLAIR, Jean-Claude DESCHIZEAUX, Corine FONTAN, Lucien MOLINES, Mathieu ROLLET, Marie Monique THIVOLLE, Pierre VOUILLON*

*Pouvoirs :*

*Gabriel AUMONIER à Carole BONTEMPS-HESDIN*

*Excusés/ absents :*

- *Représentants de la communauté de communes Dombes Saône Vallée :*
  *Fabien BIHLER, Emmanuel GENIQUET, Michelle NUGUET, Richard SIMMINI*
- *Représentants de la communauté de communes Val de Saône Centre :*
  *Richard LABALME, Boris LEYNAUD, Jacques MARAILLAC, Bénédicte SAINCLAIR, Pierre-Arnaud NOIRET, Jocelyne ROLLET, Matthieu ROLLET, Dominique VIOT*

Secrétaire de séance : Yves DUMOULIN

*Le Président soussigné, certifie que cette délibération a été rendue exécutoire conformément aux dispositions de la loi du 02.03.1982, modifiée et complétée par la loi du 22.07.1982 et adressée à M. le Préfet de l'Ain le :*

*Elle a été affichée au siège du SM Val de Saône-Dombes le :*

*Vu le Code général des collectivités territoriales*
*Vu l'arrêté préfectoral du 30 avril 1997 modifié portant constitution du syndicat mixte du pays du Val de Saône Sud de l'Ain, dénommé « syndicat mixte Val de Saône-Dombes » par arrêté préfectoral du 9 avril 2002*
*Vu l'arrêté préfectoral du 18 mars 2002 fixant le périmètre du schéma de cohérence territoriale Val de Saône-Dombes*
*Vu l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2014 modifiant le périmètre du schéma de cohérence territoriale Val de Saône-Dombes*
*Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2018 modifiant certaines dispositions des statuts du syndicat mixte Val d Saône-Dombes, en fixant notamment à 13 les membres du bureau du syndicat*
*Vu la délibération CS2020-07-01 fixant le nombre de vice-présidents*
*Vu le Procès-verbal du 2 juillet 2020, portant sur l'élection du Président, les Vice-présidentes et des membres du bureau*
*Considérant le décès de Monsieur Thierry MICHAL*

Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président, fait état de la nécessité d'élire un nouveau membre du bureau en remplacement de Thierry MICHAL, qui occupait le poste de 10ème membre du bureau du syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

Il rappelle que le bureau est constitué du Président, des deux Vice-présidentes et de 10 autres membres.

Il fait un appel à candidature.

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20241007-2024-10-01-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

contact@scotvsd.fr
Tél. : 04 74 06 40 52
www.scot-saonedombes.fr

SYNDICAT MIXTE SCOT VAL DE SAONE-DOMBES
Parc visiosport – 166 route de Francheleins
01 090 MONTCEAUX

**Monsieur Lucien MOLINES annonce sa candidature**.

L'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Il est procédé à l'élection du 10ème membre du bureau du syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

**LE COMITE SYNDICAL,** entendu l'exposé du président et après en avoir délibéré à l'unanimité :
- **Décide** de voter à main levée,
- **Proclame** Monsieur Lucien MOLINES 10ème membre du bureau, immédiatement installé dans ses fonctions.

Votes exprimés : 22 (dont 1 pouvoir)
- Pour : 22
- Contre : 0
- Abstention : 0

Le bureau du syndicat mixte Val de Saône-Dombes est constitué comme suit :

- Président : Jean-Claude DESCHIZEAUX
- 1ère Vice-présidente : Carole BONTEMPS-HESDIN
- 2ème Vice-présidente : Marie Monique THIVOLLE
- 1er membre du Bureau : Bernard REY
- 2ème membre du Bureau : Richard PACCAUD
- 3ème membre du Bureau : Richard SIMMINI
- 4ème membre du Bureau : Armand CHAUMONT
- 5ème membre du Bureau : Gabriel AUMONIER
- 6ème membre du Bureau : Nathalie BOUGAIN
- 7ème membre du Bureau : Richard LABALME
- 8ème membre du Bureau : Pierre VOUILLON
- 9ème membre du Bureau : Gaël AUCLAIR
- 10ème membre du Bureau : Lucien MOLINES

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé sur le registre tous les membres présents

Montceaux, le 7 octobre 2024

**Jean Claude DESCHIZEAUX**
**Président**

Accusé de réception en préfecture
001-250102191-20241007-2024-10-01-DE
Date de télétransmission : 10/10/2024
Date de réception préfecture : 10/10/2024

contact@scotvsd.fr
Tél. : 04 74 06 40 52
www.scot-saonedombes.fr

SYNDICAT MIXTE SCOT VAL DE SAONE-DOMBES
Parc visiosport – 166 route de Francheleins
01 090 MONTCEAUX